

COMPÉTITIONS ET CLASSEMENT FÉDÉRAL 2020

123 Boulevard de la Dune – 40150 HOSSEGOR – Tél : 05 58 43 55 88 – Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 – CODE APE : 8551Z

COMMUNIQUÉ

A Hossegor, le 27 avril 2020

Etant donnée la situation actuelle liée au COVID-19 et aux différentes restrictions que cela induit (état d'urgence sanitaire), il est important de repenser notre stratégie concernant les compétitions et le classement fédéral pour cette année 2020.
Certains comités ont déjà depuis le 15/11/2019 organisé une série de compétitions, alors que d'autres sont totalement vierges d'organisation.

A ce jour, la Fédération Française de surf annonce une suspension de toutes les compétitions et ce jusqu'au 2,juin, voire au-delà ,en fonction de l'évolution de la situation et des directives de l'État, en matière de reprise des activités sportives collectives.

Les différentes hypothèses de dé-confinement et de retour à la normale paraissent toutes compliquées à ce jour. L'organisation de compétitions qu'elles soient départementales, régionales ou nationales, voire même internationales sont soumises à de nombreuses contraintes.

Voici les décisions du département Vie Fédérale, validées par la Fédération :

1. FIGER LE CLASSEMENT FEDERAL

Il est important d'harmoniser le classement fédéral, qui sera très éloigné de la réalité à la fin de l'année.
L'un des moyens est de réévaluer l'ensemble des coefficients de compétitions de toutes les épreuves qui ont déjà eu lieu, en affectant un coefficient à 0.
Le classement de chaque compétition organisée sera alors toujours effectif, mais il n'affectera pas le classement fédéral. Il en sera de même pour toutes les compétitions à venir, comptant pour la saison 2020.

Le classement 2020 sera figé au 1er janvier 2020 (afin de respecter les changements de catégories, mais les épreuves réalisées depuis le 15 novembre 2019 seront également affectées du coefficient 0) et ce jusqu'au 15 novembre 2020, date de la nouvelle saison sportive.

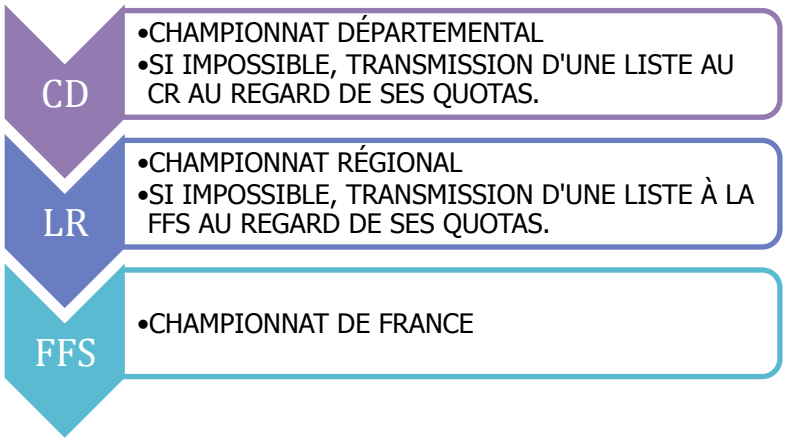
123 Boulevard de la Dune – 40150 HOSSEGOR – Tél : 05 58 43 55 88 – Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 – CODE APE : 8551Z

2. PRIORITÉ AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

La priorité générale doit être donnée aux championnats de France et au processus d'accès spécifique, soit la tenue des épreuves territoriales.

>> ***CAS DES ESPOIRS***

Priorité à l'organisation des **Championnats Régionaux** et **Départementaux.**



Dans les territoires, l'organisation de certaines catégories qui ne figurent pas aux championnats de France ou n'ont pas assez de participants pourront ne pas être organisées.

Si le comité n'est pas en mesure d'organiser un championnat, il fournira une liste de noms, soit en fonction des compétitions qui ont déjà eu lieu (DOM), soit sur la base du classement fédéral, et ce en fonction des quotas qui lui sont dévolus. (Fonction de l'ETD, qui fera des propositions, et des éventuelles demandes de places supplémentaires à sa ligue).

Pour l'accession aux championnats de France, comme chaque année, chaque ligue se verra attribuer des quotas par discipline et catégorie, et pourra demander des places supplémentaires à la DTN.

Les comités et les Ligues qui auront assuré leurs championnats et donc leurs sélections, pourront proposer d'autres épreuves sur leurs territoires pour l'animation locale et le maintien d'un rythme de compétitions. Ces épreuves ne seront pas prioritaires par rapport aux épreuves nationales, et elles seront affectées d'un coefficient 0, afin de garder l'équité entre les territoires.

>> ***CAS DES OPENS***

L'accès au championnat de France se fera, comme les années précédentes, en fonction du classement fédéral, mais pris au 1er Janvier 2020.
Les ligues pourront demander des places supplémentaires comme chaque année au DTN.

3. CIRCUITS NATIONAUX COUPES DE FRANCE

La Fédération Française de Surf a la volonté d'essayer d'organiser une épreuve nationale dans chaque discipline, dont la Coupe de France 100% filles.

Les informations et le calendrier seront transmis, dès que possible, en fonction de l'avancée des décisions de l'État.

4. PRECISIONS POUR LE STAND UP PADDLE RACE

La Fédération Française de Surf et sa commission nationale SUP race ont la volonté de maintenir ses 2 championnats de France prévus ainsi qu'un circuit de Coupes de France (régionalisé avec des reports de compétitions) :

- Les 2 championnats de France SUP race
 - Championnats de France « Eaux intérieures » : 10/11 octobre 2020 : Annecy.
 - Championnats de France « Milieu maritime » : 3-4 octobre 2020 avec un report possible les 7 et 8 novembre 2020 : Ile de Ré.

- Maintenir une volonté de proposer un circuit « Coupe de France » :
 - Championnat régional de Bretagne et Ouistreham fin août,
 - Bordeaux (Bord océan Sup days) 12/13 sept,
 - Bandol (en report) 19/20 sept,
 - Ste Maxime (en report) octobre.

 - Obligation de participer à au moins une coupe de France et de la terminer pour satisfaire aux critères de sélection des championnats de France de l'Ile de Ré (Annecy reste ouvert à tout le monde sans critère sportif).
 - Une participation aux championnats de France à Annecy (pas de sélection pour les faire) pourra, comme une coupe de France et dans les mêmes conditions, permettre de se sélectionner pour les Championnats de France de l'Ile de Ré.

- Les dérogations pour participation aux championnats de France seront examinées par la commission nationale SUP race.

De plus, la fédération et la commission nationale SUP race s'engagent à proposer toute une série de préconisations pour les organisateurs de compétitions afin de respecter d'éventuelles contraintes sanitaires.

Sophie POLA
Vice-Présidente
En charge de la Vie Fédérale

Michel PLATEAU
Directeur Technique National

